



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

CABINET

Arras, le 2 MARS 2020

Mesdames, Messieurs,

Dans l'actuel contexte de croissance de cas de personnes contaminées par le coronavirus COVID-19 et afin de protéger la population, le gouvernement a décidé que des mesures de restriction pourraient s'appliquer à certains événements publics. Ainsi, les événements publics rassemblant plus de 1 000 personnes simultanément en un même lieu dans un espace ouvert ou non sont désormais interdits jusqu'au 15 avril 2020, à l'exception de ceux indispensables à la continuité de la vie de la Nation maintenus à titre dérogatoire.

Si le nombre de cas dans le Pas-de-Calais reste à ce jour, limité, il revient toutefois à l'autorité préfectorale la charge d'adapter la réponse publique à l'évolution de la contamination en mettant en œuvre des mesures avec le discernement et le dialogue nécessaires. L'analyse des événements publics ne doit pas se limiter à une approche quantitative de leur fréquentation ou aux seules modalités du rassemblement. L'appréciation de la situation locale doit tenir compte de multiples facteurs.

Dans ce contexte, je vous demande de bien vouloir prendre en considération les obligations de prudence et de prévention qui s'imposent à tous afin de préserver au mieux la continuité de la vie socio-économique. Ces mesures visent à apporter, à chaque niveau et en tout lieu, une réponse proportionnée au risque.

Ainsi, en tant que responsables d'établissement ou organisateurs d'un événement susceptible d'accueillir du public, je vous demande d'être particulièrement vigilant à la préparation de l'événement (1), à la gestion des flux de circulation de vos visiteurs (2) et à la diffusion des messages de prévention (3).

(1) Ainsi, il convient tout d'abord de vous assurer de la mise en œuvre des mesures d'hygiène adaptées à la fréquentation de vos espaces. Il s'agit notamment de vérifier la mise à disposition du matériel nécessaire au nettoyage des mains dans les sanitaires (savon, papier jetable etc ...), qui doit être facilement accessible.

(2) Je vous demande ensuite de garantir le maximum de fluidité dans les déambulations du public et de rechercher une aération optimale de vos espaces clos. Les déambulations (files d'attente, entrées, sorties, etc ...) doivent être espacées de manière à éviter autant que possible la constitution de groupes compacts et statiques de personnes. Vous veillerez à cet égard à cadencer au mieux les flux d'entrées et de sorties. Vous solliciterez le personnel nécessaire pour aider à fluidifier ces accès. Tout en respectant les exigences de sécurité des établissements recevant du public, vous ouvrirez autant que possible fenêtres et portes, et espacerez au maximum le public.

(3) le public doit avoir accès à tous les messages de prévention nécessaires :

- en tant que responsables d'établissement ou organisateurs d'un événement susceptible d'accueillir du public, vous demanderez aux personnes venant éventuellement de zones « clusters », si vous n'avez pu les joindre avant, de bien vouloir respecter les consignes gouvernementales relatives notamment aux déplacements dits non essentiels.

- il convient de rappeler les mesures préventives à suivre pour éviter la propagation du virus :

se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, utiliser des mouchoirs à effet unique. Ces messages pourront faire l'objet d'un affichage en se référant aux supports mis à disposition par le Gouvernement (www.gouvernement.fr/info-coronavirus). Il conviendra plus particulièrement pour les salles où des écrans sont disponibles de prévoir leur diffusion sur ceux-ci, au même titre que par voie audio-phonique dès lors que vous disposez de ces outils.

Afin d'assurer la continuité de la vie socio-économique tout en tenant compte des risques que représente la diffusion du Coronavirus Covid-19, **il nous revient d'être collectivement vigilants et d'appliquer ces mesures avec rigueur.**

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre civisme et vous en remercie.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de toute ma considération.

Le Préfet,



Fabien SUDRY.